

Délibération CA – 20240315-07

Reims, le 18 mars 2024

DELIBERATION

relative au rapport d'activité 2023

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Crous de Reims ;
Vu le projet de rapport d'activité 2023

Point de l'ordre du jour :

Rapport d'activité 2023

Vu l'exposé des motifs énoncé en séance

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

article unique

Approbation du rapport d'activité 2023

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 8

Abstentions :

Pour : 25

Contre :

La Présidente du Conseil d'administration

Véronique Perdereau

